

Défi innovation Ingenium, 2^e édition – mai 2024

Règlements

Activité	Défi innovation Ingenium (le « Défi »).
Commanditaire et administrateur du Défi	Le Musée national des sciences et de la technologie fonctionnant sous le nom d'Ingenium (« Ingenium »).
Objectif du Défi	<p>Les participants devront se regrouper en équipes, et les équipes choisies devront fabriquer le prototype numérique d'une idée pour sensibiliser les jeunes à l'eau propre et à l'assainissement – au Canada et partout dans le monde. Le produit devra être conçu de manière à permettre aux jeunes Canadiens de 9 à 12 ans (4^e année à la 7^e année ou 1^{re} secondaire) de mieux comprendre comment leurs gestes affectent les systèmes d'assainissement des eaux usées, et à les aider à trouver des moyens pour favoriser des habitudes durables en matière d'eau et d'assainissement de l'eau qui mèneront à des mesures positives.</p> <p>Les équipes choisies pour participer au Défi pourront s'inspirer de la vaste collection d'artefacts et d'archives d'Ingenium qui témoignent de l'héritage de science et d'innovation du Canada, ainsi que d'ateliers animés par des experts et des conseils personnalisés de professionnels de l'industrie. Les participants auront l'occasion d'acquérir de nouvelles habiletés, d'entrer en contact avec des professionnels des secteurs public et privé et de faire valoir leurs talents à un auditoire national comprenant notamment des employeurs potentiels.</p>
Description du Défi	<p>Le Défi comprend deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'étape d'inscription2. L'étape de conception <p>Les deux étapes ci-dessus sont désignées collectivement sous le nom de « Défi ».</p>
Format	Au total, 15 équipes seront sélectionnées (conformément à la démarche et aux critères d'évaluation des Inscriptions décrits plus loin) pour participer au Défi.
Dates de l'étape d'inscription	L'étape d'inscription débutera à 0 h 01 (HE) le 27 février 2024, et se terminera à 23 h 59 (HE) le 5 avril 2024.
Dates de l'étape de conception	Les équipes sélectionnées conformément aux critères d'évaluation des Inscriptions (définis plus loin) auront la possibilité de participer à l'étape de conception, qui débutera le 3 mai 2024 et se terminera le 5 mai 2024.
Critères d'admissibilité	<p>Pour participer au Défi, tous les participants doivent satisfaire aux critères (« Critères d'admissibilité ») suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être un résident légal du Canada.• Être âgé de 18 à 35 ans (une personne mineure doit avoir reçu le consentement et la permission d'un parent ou tuteur légal qui accepte, au nom de la personne mineure et en son nom propre, que chacun d'entre eux sera lié par les présents règlements).

	<ul style="list-style-type: none"> • Former un groupe de participants au Défi en tant qu'équipe (minimum trois et maximum cinq personnes par équipe), et désigner un membre de l'équipe comme « Représentant autorisé ». • Accepter d'être légalement lié par les présents règlements et autoriser le Représentant autorisé de l'équipe à accepter les présents règlements au nom des membres de l'équipe. <p>Le Représentant autorisé doit : (i) pouvoir participer au Défi conformément aux Critères d'admissibilité; et (ii) avoir le pouvoir de lier légalement tous les membres de l'équipe aux présents règlements et à toute autre documentation requise par les présents règlements.</p>
Comment s'inscrire	<p>AUCUN ACHAT REQUIS. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un achat ou de payer des frais pour participer ou gagner le Défi. Un Représentant autorisé peut participer au Défi au nom d'une équipe : (i) en satisfaisant aux Critères d'admissibilité; (ii) en confirmant que chaque membre de l'équipe du Représentant autorisé satisfait aux Critères d'admissibilité; (iii) en soumettant une demande d'inscription conformément à la méthode et aux exigences d'inscription pendant l'étape d'inscription, le tout conformément aux présents règlements.</p> <p>Pour s'inscrire, il faut fournir tous les renseignements requis, et accepter les modalités et conditions générales qui sont décrites au moment de s'inscrire. LES INSCRIPTIONS REÇUES APRÈS LA FIN DE L'ÉTAPE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS ADMISSIBLES.</p>
Méthode et exigences d'inscription	<p>Pour s'inscrire, chaque Représentant autorisé doit se rendre sur la page d'inscription, sélectionner le mode de participation qu'a choisi l'équipe et fournir : (i) son adresse courriel; (ii) le nom de l'équipe; (iii) le nom des membres de l'équipe et leur province de résidence; (iv) un texte de 2 000 caractères maximum ou une vidéo d'une minute expliquant pourquoi son équipe devrait être choisie pour participer au Défi (ce qu'on appellera l'« Inscription »).</p> <p>Seules les équipes sélectionnées parmi toutes les Inscriptions admissibles reçues auront la possibilité de concourir pour le Prix (défini plus loin).</p>
Démarche et critères d'évaluation des Inscriptions	<p>Ingenium désignera un jury pour évaluer les Inscriptions et leur attribuer une note.</p> <p>Les 15 équipes ayant obtenu les notes les plus élevées seront sélectionnées pour participer à l'étape suivante du Défi.</p> <p>Les décisions des juges seront définitives et contraignantes. Si une équipe sélectionnée ne répond pas dans les trois jours ouvrables suivant le message lui annonçant qu'elle a été sélectionnée, ou n'accepte pas cette possibilité de participer à l'étape de conception du Défi, elle sera disqualifiée conformément aux présents règlements, et Ingenium demandera au jury de sélectionner une autre équipe pour participer à l'étape suivante du Défi.</p>
Démarche et critères	<p>Pendant l'étape de conception, les participants seront invités à concevoir un prototype numérique sous la forme d'une présentation de vente (la</p>

<p>d'évaluation des Propositions</p>	<p>« Proposition »).</p> <p>Ingenium désignera un jury de cinq personnes pour évaluer les Propositions de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque équipe disposera de sept minutes pour présenter sa Proposition. • Les quinze équipes qui participeront à cette ronde présenteront leur projet en personne. <p>Les juges utiliseront les mêmes critères d'évaluation aux deux rondes. Les juges évalueront les Propositions et leur attribueront une note comme suit (le « Démarche et critères d'évaluation ») :</p> <p>Les équipes seront jugées sur les six critères suivants, avec un maximum de 10 points pour chaque critère, soit un maximum de soixante 60 points.</p> <p>Pertinence du produit : l'équipe a compris le défi, considéré les besoins du marché et tenu compte du thème de l'eau propre et de l'assainissement dans son prototype.</p> <p>Considérations relatives à la technologie interactive numérique : la technologie interactive numérique choisie par l'équipe (site web, application web, appli mobile, RA, RV, etc.) convient bien au produit et au public cible. L'équipe a tenu compte des inconvénients et des avantages de la technologie choisie et a expliqué pourquoi elle a choisi telle ou telle technologie.</p> <p>Plan de développement du produit : l'équipe a démontré que le produit est évolutif – qu'il est possible de le perfectionner et de le fabriquer. La feuille de route du plan d'évolution est claire.</p> <p>Expérience utilisateur, accessibilité et inclusion : la conception, l'esthétique et l'accessibilité du produit tiennent compte du public cible. L'équipe a clairement considéré la relation entre l'inclusion et l'impact social des changements climatiques. On constate une bonne compréhension des défis en matière d'accessibilité, et un souci de rendre le produit accessible.</p> <p>Créativité et innovation : le produit est inspirant. L'équipe a créé quelque chose d'innovant, et a utilisé les ressources disponibles de façon créative (p. ex., comment elle a utilisé la technologie, comment elle a exploré le sujet et le thème, sa façon d'utiliser des artefacts ou autres ressources des musées, comme l'API d'Ingenium, si tel est le cas).</p> <p>Présentation du produit : lors de la présentation finale, la façon de communiquer de l'équipe sera évaluée, ainsi que les éléments visuels utilisés, le respect du modèle de diapositive et le niveau d'enthousiasme de l'équipe à l'égard du produit.</p> <p>Le Prix sera attribué à l'équipe gagnante, soit celle qui obtiendra la note la plus élevée en fonction de la série de critères d'évaluation.</p>
<p>Prix</p>	<p>Pour qu'une équipe soit déclarée gagnante du Défi et qu'elle puisse avoir droit au Prix, elle et ses membres doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) avoir respecté et continuer de respecter les présents règlements;

	<p>b) signer les modalités et conditions additionnelles concernant l'acceptation du Prix.</p> <p>Ingenium peut demander des preuves valides d'identité, de résidence ou d'âge et autres documents pertinents, et peut disqualifier une équipe (et la Proposition de l'équipe) si elle détermine (à sa seule discrétion) que les preuves fournies ne sont pas suffisantes.</p> <p>Le prix à gagner est la somme de 2 500 \$ CA (pour l'usage et le bénéfice personnels des membres de l'équipe) (le « Prix »), ainsi que la possibilité de recevoir une subvention et un soutien en nature pour mettre au point la Proposition afin qu'elle devienne un produit commercialisable d'ici avril 2025.</p> <p>Si une équipe gagnante ne se conforme pas à toutes les exigences ci-dessus, ou ne se conforme pas autrement aux présents règlements, Ingenium peut disqualifier l'équipe (et sa Proposition), et nommer gagnante l'équipe qui a obtenu la meilleure note parmi les équipes restantes. Dans ce cas, la procédure décrite ci-dessus est répétée avec la nouvelle équipe gagnante.</p>
<p>Proposition originale</p>	<p>En présentant une Inscription ou une Proposition, une équipe déclare et garantit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'équipe est le créateur original de l'Inscription et de la Proposition; b) l'équipe est l'unique propriétaire des droits d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle liés à l'Inscription et à la Proposition; d) l'Inscription et la Proposition ne violent aucune loi, aucun statut, aucune ordonnance ni aucun règlement; e) la Proposition a été créée dans les limites fixées par le présent règlement.
<p>Responsabilité</p>	<p>Seule la personne qui s'inscrit est responsable de s'inscrire correctement. Ingenium ne sera pas responsable des Inscriptions perdues, retardées, mal adressées, illisibles, incomplètes, endommagées ou non livrables, ni de tout retard ou défaut de transmission, de traitement, de réception ou de prise en compte des Inscriptions.</p> <p>Les Parties au Défi et tous leurs agents, employés, représentants, administrateurs, dirigeants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les parties exonérées) ne seront pas tenus responsables et n'accepteront aucune responsabilité en ce qui concerne les Inscriptions, les Propositions ou toute autre information liée au Défi (collectivement, les renseignements relatifs au Défi) en retard, perdues, retardées, mal adressées, illisibles, incomplètes, endommagées ou non livrables, qui seront toutes considérées nulles, ou en ce qui concerne tout retard ou défaut de transmission, de traitement, de réception ou d'examen des renseignements relatifs au Défi.</p>
<p>Renseignements personnels</p>	<p>En participant au Défi (en soumettant une demande d'inscription, puis, si celle-ci est sélectionnée, une Proposition), une personne consent expressément à ce qu'Ingenium contrôle tous les renseignements personnels soumis et protégés en</p>

	vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et conformément à l'avis de confidentialité d'Ingenium.
Licences	<p>Chaque équipe conservera les droits de propriété intellectuelle sur sa Proposition (y compris toute autre proposition qui pourrait en découler). Toutefois, l'équipe gagnante devra accorder une licence illimitée, libre de droits, perpétuelle, irrévocable, mondiale, cessible et pouvant faire l'objet d'une sous-licence (mais pas d'une obligation) permettant de reproduire, de communiquer, de publier, de modifier, d'afficher, de transmettre, d'exécuter publiquement, de créer des œuvres dérivées et d'utiliser autrement la Proposition (en tout ou en partie, y compris en ce qui concerne toute autre proposition découlant de la première) sans frais ni aucune forme de compensation, et sans autre avis ou autorisation, conformément aux modalités et conditions du Défi.</p> <p>En acceptant le Prix, chaque membre de l'équipe gagnante accepte par les présentes de : (i) renoncer à tous les droits moraux relatifs à la Proposition (et à chacun de ses éléments) en faveur d'Ingenium (et de toute personne autorisée par Ingenium à utiliser la Proposition); et (ii) dégager les parties exonérées de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, dommages, responsabilités, coûts et dépenses découlant de l'utilisation de la Proposition (ou d'un de ses éléments), y compris, sans s'y limiter, toute réclamation fondée sur des droits de publicité, de la diffamation, une atteinte à la vie privée, la violation de droits d'auteur, la violation de marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle ou toute autre cause d'action quelle qu'elle soit.</p>
Personnes non admissibles	Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer au Défi : les employés, les représentants et les agents (et leur famille immédiate, c'est-à-dire les conjoints, les frères et sœurs, les enfants, les parents des conjoints et les conjoints de ces personnes, et les membres de leur foyer, qu'ils soient de la famille ou non) d'Ingenium et d'entités affiliées, les juges du Défi, les agences de publicité ou de promotion et toute autre personne, entité ou entité autrement impliquée ou liée à la conception, à la mise en œuvre, à l'exécution, à la commandite ou à l'administration du Défi (collectivement, les « Parties au Défi »).
Non-responsabilité, responsabilité et indemnisation	<p>Les Parties au Défi ne seront pas tenues responsables des Inscriptions ou des Propositions perdues, retardées, mal adressées, illisibles, incomplètes, endommagées ou non livrables (nulles), ni de tout retard ou défaut de transmission, de traitement, de réception ou de prise en compte des Inscriptions ou des Propositions. Une Inscription peut être rejetée si, à la seule et entière discrétion d'Ingenium, elle n'est pas soumise et reçue conformément aux présents règlements.</p> <p>LES PARTIES AU DÉFI N'ACCEPTERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DE TOUTE PROPOSITION OU POUR TOUTE AUTRE PERTE OU TOUT AUTRE DOMMAGE RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA PARTICIPATION D'UN PARTICIPANT (OU D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ), NI POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE LIÉ À LA</p>

	<p>RÉCEPTION, L'UTILISATION OU L'ÉCHANGE DE TOUT PRIX OU À L'INCAPACITÉ D'UN PARTICIPANT (OU D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ) DE RECEVOIR, D'UTILISER OU D'ÉCHANGER TOUT PRIX. LES PARTIES AU DÉFI NE SERONT PAS RESPONSABLES :</p> <p>(1) DE LA TRANSCRIPTION INCORRECTE OU INEXACTE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UNE PROPOSITION, DES PROPOSITIONS TARDIVES, PERDUES, INCOMPLÈTES OU MAL ADRESSÉES, OU DE MATÉRIEL OU DE PROPOSITIONS REÇUES PAR DES VOIES NON AUTORISÉES OU ILLÉGITIMES; (2) DES DÉFAILLANCES TECHNIQUES DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE TOUT TÉLÉPHONE, ORDINATEUR, RÉSEAU, MATÉRIEL OU LOGICIEL; (3) DE L'INDISPONIBILITÉ OU DE L'INACCESSIBILITÉ DE TOUT SERVICE; (4) DE L'INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE DANS TOUTE PARTIE DE LA DÉMARCHE DE PROPOSITION OU DU DÉFI; (5) DE TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE QUI POURRAIT SURVENIR DANS L'ADMINISTRATION DU DÉFI OU DANS LE TRAITEMENT DES PROPOSITIONS; (6) DE TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE À DES PERSONNES OU À DES BIENS, Y COMPRIS L'ORDINATEUR D'UN PARTICIPANT (OU D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ), QUI POURRAIT ÊTRE CAUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR SA PARTICIPATION AU CONCOURS OU PAR LE TÉLÉCHARGEMENT OU L'UTILISATION DE TOUT MATÉRIEL FOURNI PAR INGENIUM. LES PARTIES AU DÉFI NE SERONT PAS RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, SUBSÉQUENTS OU PUNITIFS EN LIEN AVEC LE DÉFI OU LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS. CHAQUE PARTICIPANT (OU REPRÉSENTANT AUTORISÉ, LE CAS ÉCHÉANT) DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES ET ACCEPTE D'INDEMNISER ET DE TENIR HORS DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES AU DÉFI DE TOUT DOMMAGE, BLESSURE, RÉCLAMATION, CAUSES D'ACTION, RESPONSABILITÉ OU PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS DES HONORAIRES ET FRAIS JURIDIQUES), CONNUS OU INCONNUS, ABSOLUS OU ÉVENTUELS, DANS LE PRÉSENT OU L'AVENIR, RÉSULTANT DE OU LIÉS À : (A) LE NON-RESPECT D'UNE PARTIE DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS; (B) TOUTE FAUSSE DÉCLARATION FAITE EN VERTU DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS OU AUTREMENT À INGENIUM OU À TOUTE AUTRE PARTIE LIBÉRÉE; (C) LA PARTICIPATION AU DÉFI; (D) LA RÉCEPTION, L'UTILISATION OU L'ÉCHANGE DE TOUT PRIX OU L'INCAPACITÉ DE RECEVOIR, D'UTILISER OU D'ÉCHANGER TOUT PRIX.</p>
Lois	Les règlements sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, au Canada, et aux lois fédérales du Canada applicables en Ontario.
Litiges	Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du Défi ou liés à celui-ci seront résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme de recours collectif.
Information supplémentaire	Une équipe ne peut présenter qu'une seule demande d'inscription et une seule Proposition. Toutes les demandes d'inscription, Inscriptions et Propositions et tous les Représentants autorisés et participants peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Ingenium se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable par Ingenium, dont notamment une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'un participant au Défi; (ii) pour vérifier l'admissibilité ou la

légitimité d'une Inscription; (ii) pour vérifier l'admissibilité ou la légitimité de toute Inscription, Proposition ou autre information enregistrée (ou prétendument enregistrée) dans le cadre du Défi; ou (iii) pour toute autre raison qu'Ingenium juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, pour les besoins de la gestion du Défi, dans le but d'administrer le Défi conformément à la lettre et l'esprit des présents règlements. Le fait de ne pas fournir les preuves à l'entière satisfaction d'Ingenium et dans les délais précisés par Ingenium peut entraîner la disqualification du participant, à la seule et entière discrétion d'Ingenium. Lors du Défi, le temps et l'heure seront déterminés par le ou les dispositifs officiels de chronométrage utilisés par Ingenium.

Pour plus d'information, prière de communiquer avec Ingenium à innovation@ingeniumcanada.org.